

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 20 MAI 2014
2014/5**

L'an deux mil quatorze, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Présents : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, CARRIOU Eric, JOUBERT Jérôme, FRITSCHÉ Jean-Luc, BERTHOU Florence, GALTIER Joël, GARNIER Karin.

Excusés : MANGERET Delphine, MAROTEAU Stéphanie, BOUTET Didier

Date de convocation : 09 mai 2014

Madame MAROTEAU Stéphanie donne pouvoir à monsieur VELGHE Jacques.
Monsieur BOUTET Didier donne pouvoir à monsieur GALTIER Joël.

Monsieur JOUBERT Jérôme est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération n° 34-2014/5

OBJET : LOGEMENT COMMUNAL : REVALORISATION ANNUELLE DU LOYER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le bail à usage d'habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989, du logement communal, il est mentionné que le loyer sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat, soit au 1^{er} juillet.

Il précise également que le loyer actuel est de 376,96 euros par mois, hors charges, et demande au Conseil Municipal de statuer sur une éventuelle augmentation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer l'augmentation du loyer, en fonction des indices parus,
- dit que le loyer est fixé à 379,58 euros par mois pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Délibération n° 35-2014/5

OBJET : VACANCE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe sera vacant à compter du 18 août 2014.

Monsieur le Maire propose de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, soit :

- Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,
- Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe,
- Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, soit :
 - o Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,
 - o Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe,
 - o Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe,
- pour une durée hebdomadaire de 14 heures à compter du 18 août 2014,
- autorise monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Délibération n° 36-2014/5

OBJET : CONSEIL GENERAL – DEMANDE D'AVANCE REMBOURSABLE - ANNEE 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une avance remboursable auprès du Conseil Général de la Creuse. Cette avance remboursable de 8 000,00 euros, sans intérêts, serait remboursée en 10 annuités constantes et pourrait servir à financer :

- Les travaux d'aménagement de l'espace public devant la mairie avec la création d'une place de stationnement handicapée reliée aux Etablissements Recevant du Public (salle municipale et gîte d'étape), ainsi que la mise aux normes des portes (extérieures et intérieures) de la salle. Le montant des travaux s'élève à 6 077,72 euros HT, soit 7 293,26 euros TTC (TVA 20%).
- Les travaux d'installation de l'éclairage public au village Les Forges, pour un montant de 8 318,22 euros HT, soit 9 981,86 euros TTC (TVA 20%).

Le plan de financement s'établirait ainsi :

- Conseil Général – avance remboursable -	8 000,00 €
- Quote part communale	9 275,12 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ce dossier,
- demande à bénéficier de l'avance remboursable au titre de l'année 2014,
- charge monsieur le Maire de demander à monsieur le Président du Conseil Général l'octroi de cette avance remboursable au titre de l'année 2014,
- charge monsieur le Maire de signer, après accord, la convention avec monsieur le Président du Conseil Général.

Délibération n° 37-2014/5

OBJET : RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement 2015 ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
- VU le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner un coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal), soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, sera rémunéré en heures complémentaires.

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Délibération n° 38-2014/5

OBJET : UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA CREUSE – RENOUELEMENT DES DELEGUES CCAS

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse, par lequel il nous informe que madame LAGRANGE Sylvie demeurant 17 Rue Ferdinand Villard 23000 SAINT CHRISTOPHE, siégeant au CCAS de la commune est proposée pour représenter les associations familiales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que madame LAGRANGE Sylvie représente les associations familiales.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 32-2014/4, prise en séance du conseil municipal du 23 avril 2014, visée en Préfecture le 28 avril 2014.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE

SEANCE DU 20 MAI 2014

2014/5

- Délibération n° 34-2014/5 : logement communal : revalorisation annuelle du loyer
- Délibération n° 35-2014/5 : vacance du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- Délibération n° 36-2014/5 : Conseil Général – demande d'avance remboursable – année 2014 – budget principal
- Délibération n° 37-2014/5 : recrutement d'un coordonnateur communal de l'enquête de recensement
- Délibération n° 38-2014/5 : Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse – renouvellement des délégués CCAS

ELUS	SIGNATURES	ABSENTS	COMMENTAIRES
VELGHE Jacques			
VOISIN Michel			
CARRIOU Eric			
JOUBERT Jérôme			
BOUTET Didier			
FRISTCHE Jean-Luc			
BERTHOU Florence			
MANGERET Delphine			
MAROTEAU Stéphanie			
GALTIER Joël			
GARNIER Karin			